




Cdap* est un extranet dédié aux partenaires de la Caf.
Il a progressivement remplacé Cafpro.

CDAP VOUS PERMET :

- d'accéder en temps réel aux données des allocataires en fonction de votre profil métier (droits, paiements, quotient familial...);
- de contacter la Caf par mail pour un dossier allocataire.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Le service CDAP est disponible dans l'espace sécurisé Mon Compte Partenaires :


Mon Compte Partenaire

1

Le partenaire signe un bulletin d'adhésion CDAP.

2

L'administrateur partenaire de la convention peut créer lui-même les comptes de ses collaborateurs (délégation des droits d'accès).

3

L'utilisateur utilise le même identifiant et mot de passe personnel pour l'ensemble des services (CDAP, AFAS, Espace bailleurs...).

UN PARTENAIRE = UN PROFIL CDAP

En fonction du type de partenaire et de ses missions, la Caf attribue un profil avec un accès aux données allocataires différent.

Vous êtes :

- assistant de service social (T1) ;
- conseiller en économie sociale et familiale (T1) ;
- prestataire de service social (T2) ;
- instructeur de Rsa (T4) ;
- chargé du suivi des dossiers rsa (T5) ;
- agent habilité de Cnam (T6) ;
- agent habilité d'un régime particulier d'assurance maladie (T8) ;
- en charge de la protection des majeurs et de l'enfance (T9) ;
- bailleurs sociaux (T10) ;
- commission de surendettement (T11) ;
- bureau d'aide juridictionnelle (T12) ;
- commission FSL (T13) ;
- agent de la caisse des dépôts en charge de la pension de réversion ou pension d'orphelin (T14) ;
- société de transport Idf (T15) ;
- agents habilités de l'instruction devant la DALO (T16) ;
- agent du Conseil départemental en charge du contentieux rsa (T18) ;
- agent du Conseil départemental en charge du contrôle Rsa (T19).



Vous pouvez dès à présent solliciter votre accès à Cdap auprès de votre Caf :

eden-partenaire@caf22.caf.fr

Uniquement pour consulter des dossiers d'allocataires des Côtes d'Armor.

Une convention d'accès, un contrat de service et un bulletin d'adhésion CDAP vous seront adressés par la Caf.